

Conseil du Quartier Vermand du 03/02/2015

Ordre du jour

1. Constat
2. Prises de décisions

Personnes invitées

DUDEBOUT Thomas	Maire-Adjoint chargé de la Démocratie de Proximité et de la Coordination des Actions de quartiers.	Présent
BLERIoT Colette	Conseiller Municipal, élu référent du quartier Vermandois	Présente
DELATTRE Françoise	Directeur de la Démocratie Locale	Présente
PUCHAUX Dominique	Chef du service Démocratie de Proximité	Présent
ROLLIN Marine	Agent Administratif	Présente
BUYCK Robert	Profession libérale	Présent
KERENFLECH Corinne	Personne désignée	Présente
EMERY Daniel	Personne désignée	Présent
PARIS Michel	Personne désignée	Présent
SOISSONS Jean-Claude	Personne désignée	Présent
GUEZOU Jocelyne	Personne désignée	Présente
DESAINT Bernard	Personne désignée	Présent
COSTIL Christelle	Personne désignée	Présente
FAKOUROU Jimmy	Collège association	Présent
KESSIS Cécile	Personne désignée	Excusée
BUZIN Corinne	Conseiller de quartier	Présente
LAMOTTE Déborah	Conseiller de quartier	Présente
PETERLE Catherine	Conseiller de quartier	Présente
BECART Nathalie	Conseiller de quartier	Présente
PELTIER Agnès	Conseiller de quartier	Présente
BOURSE Daniel	Conseiller de quartier	Présent
RITTER Brigitte	Conseiller de quartier	Présente
DIMPRES Jean-Marc	Conseiller de quartier	Présent
DELANCHY Erika	Conseiller de quartier	Présente
MATTEI René	Conseiller de quartier	Présent
PATIN Michel	Conseiller de quartier	Présent
SUEUR Bruno	Conseiller de quartier	Présent
EMERY Josette	Conseiller de quartier	Présente
DERMIEN Nadège	Conseiller de quartier	Excusée
DIF Murielle	Conseiller de quartier	Excusée
DOMOY Amélie	Conseiller de quartier	Excusée
FLEURY Frédéric	Conseiller de quartier	Excusé
HURTEBISE Dominique	Conseiller de quartier	Excusé
TRONQUOY Virginie	Conseiller de quartier	Excusée
VAN DEN BOSSCHE Léone	Conseiller de quartier	Excusée

Synthèse de la séance

- Présentation du centre social du Vermandois par le directeur, Monsieur Gauthier Duvent (activités, accompagnement dans la scolarité, insertion, travail avec les seniors, petite enfance...). Il y a un déficit de communication sur l'offre d'animation proposée par le centre social, par exemple lors de la fête de quartier des flyers avaient été distribués mais tout le monde n'en aurait pas eu. Demande est faite, pour qu'il y ait un calendrier chaque mois avec les dates des différentes animations.
- Le conseil de quartier doit être une force de proposition pour le centre social. Inviter le centre social Artois-Champagne lors du prochain conseil de quartier.
- Les réunions plénières se feront tous les trois mois. La prochaine aura lieu le mardi 5 mai.
- Rappel du fonctionnement des commissions et conseil de quartier par Thomas Dubebout et Dominique Puchaux. Mme Blériot Elu Référent du Vermandois se tient également à disposition des habitants pour toutes demandes individuelles. Le conseil de quartier doit proposer des axes de travail pour aboutir à la mise en œuvre de projet
- Françoise Delattre explique qu'un retour sur les synthèses sera fait durant les commissions thématiques, afin d'avancer sur la notion de projets.
- En plus des référents de commissions, les réponses aux demandes seront envoyées par mail aux personnes concernées. A la demande du conseil de quartier, Françoise Delattre explique le processus de suivi des demandes par Allo Mairie. Un point sur les retours par courrier aux demandes a été fait.
- Problématique à l'école Paringault avec le plan Vigipirate, les gens stationnent de façon anarchique.
- Il faut prévoir un diagnostic en marchant pour la rue de Bagatelle.
- Prochaines dates de commissions :
 - Sécurité – Sécurité routière : le mardi 17 février à 19h00
 - Cadre de Vie : le jeudi 19 février à 18h45
 - Education et Citoyenneté : le vendredi 27 février à 18h30
 - Animation et Lien Social : le jeudi 2 avril à 18h00
- Entre le 4 et le 8 rue d'Aquitaine, il y a des trous à reboucher sur la chaussée et des cailloux à retirer (demande relayée auprès d'Allo Mairie)
- Dans la rue d'Aquitaine, sur un poteau EDF, il y a un compteur auquel serait relié un habitant, sa maison se trouve dans une impasse et un fil court du compteur jusque sa maison, cela est-il légal ? (demande relayée auprès d'Allo Mairie)